

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Lundi 03 décembre 2018

La séance est ouverte à 20 heures 45 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean-Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Lionel CHABREYRIE (arrivé à 21h10 mn), Laurence GOURSAT, Patrick LAVILLE.

Absent : Hervé CLEDEL.

Absents excusés : Jocelyne AUDRAN MAURY (pouvoir à Jean Philippe PAGEOT), Nicole CREMOUX.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT.

Laurence Goursat donne lecture du compte rendu de la séance du 07 novembre 2018 qui est approuvé.

Ordre du jour :

Délibérations

- 1/ Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Martel.
- 2/ Fixation de la rémunération des agents en charge du recensement de la population.
- 3/ Implantation d'une borne WIFI public dans le Bourg.

Questions diverses

- 1/ point sur les travaux de la salle des fêtes et WC public indépendant.
- 2/ point sur la demande de subvention pour le matériel informatique de l'école.

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Martel.

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean DELVERT, adjoint au maire et membre du syndicat, présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Martel.

Le conseil après examen, débats et en avoir délibéré décide:

- d'approuver le rapport sus mentionné
- et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités se rattachant à cette décision

Délibération approuvée par voix 8 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION sur 8 VOTANTS.

2/ Fixation de la rémunération des agents en charge du recensement de la population.

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée que le recensement de la population sera effectué sur notre territoire du 17 janvier au 16 février 2019, sous la direction de l'INSEE.

La commune a en charge le recrutement et la rémunération (fixée librement) du ou des agents recenseurs.

La commune bénéficiera d'une dotation forfaitaire spécifique de 826€ pour ce recensement pour pallier ces frais de personnel.

Il est rappelé que 2 agents (Mmes Jacqueline Arliguie et Elyane Goursat) sillonneront la commune dont le territoire est divisé en 2 districts pour cette procédure.

Différentes hypothèses de rémunération sont présentées.

Le conseil après examen et en avoir délibéré décide :

- de fixer à 625€ brut par agent.
- et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités se rattachant à cette décision

Délibération approuvée par voix 8 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION sur 8 VOTANTS.

3/ Implantation d'une borne WIFI public dans le Bourg.

Dans le prolongement de l'hypothèse d'implantation d'une borne WIFI débattue lors de précédentes séances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les informations reçues.

Le syndicat mixte Lot numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Lors du comité syndical du 19 juillet 2018, le syndicat a attribué le marché de Wi-Fi public lotois à la société QOS Telecom. Celle-ci fournit et installe les bornes intérieures ou extérieures dans les communes du Lot depuis le mois de novembre 2018. Lot numérique prendra en charge l'investissement initial d'une borne par commune, sous condition que cette dernière s'engage à souscrire un abonnement auprès de la société QOS Télécom pour assurer l'accès au service, l'assistance et la maintenance de la borne.

Si la commune souhaite l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à les rembourser au syndicat, qui les commandera et les lui cédera ensuite, ainsi qu'à souscrire, pour le fonctionnement, un abonnement auprès de la société QOS Télécom.

Si la Commune, de taille importante ou à forte fréquentation touristique, souhaite assurer la couverture d'une zone étendue qui nécessiterait l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à rembourser au syndicat l'étude, ainsi que l'installation et le fonctionnement d'au moins une borne supplémentaire.

Le conseil après examen et en avoir délibéré, décide:

- d'adhérer au dispositif du syndicat Lot numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois afin de bénéficier d'une solution uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes ;
- de bénéficier de la fourniture et l'installation d'une borne extérieure, prise en charge par Lot Numérique, qui sera localisée dans Le Bourg ;
- de souscrire auprès de la société QOS Télécom, pour une durée d'au moins 4 ans, un abonnement annuel par borne d'un montant de 315,72 € TTC ;
- et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités se rattachant à cette décision.

Délibération approuvée par voix 8 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION sur 8 VOTANTS.

Questions diverses.

1/ Point sur les travaux de la salle des fêtes et WC public indépendant.

Après examen des 26 dossiers reçus, 11 ont été retenus :

- Lot n°1 : Terrassement VRD : Brousse de Condat (46).
- Lot n°2 : Gros Œuvre : Reynal Construction (Terrasson 24).
- Lot n°3 : Charpente Bois : Tradiwood Charpente (Malemort 19).
- Lot n°4 : Ossature Métallique : Pinsac (Baladou 46).
- Lot n°5 : Couverture Zinguerie Bardage : Bouillaguet (Ste Féréole 19).
- Lot n°6 : Menuiseries Extérieures: PVC System 46 (Souillac 46).
- Lot n°7 : Menuiseries Intérieures: Réalisations Jauzac (Girac 46).
- Lot n°8 : Plâtrerie Isolation Peinture : Descat (Donzenac 19).
- Lot n°9 : Carrelage Faïence : Mizzaro (Brive La Gaillarde 19).
- Lot n°10 : Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire : Lemaire (Brive la Gaillarde19).
- Lot n°11 : Electricité : Brive Electricité (Brive la Gaillarde 19).

L'estimatif réalisé sans les options chiffrait à 244 000€ HT. Avec les entreprises retenues et avec options comptabilisées, le montant final est porté à 244 519.36€ HT. L'enveloppe financière du projet est donc respectée à ce stade.

La première réunion de tous les intervenants est prévue dans quelques jours pour la signature des marchés. Les travaux débuteront la première semaine de janvier.

2/ Point sur la demande de subvention pour le matériel informatique de l'école.

Un dossier commun Baladou/Cuzance a été déposé le 09 novembre auprès des services de l'inspection académique pour le renouvellement des ordinateurs portables et tableaux numériques des 2 écoles. Des devis distincts par collectivité ont été joint au formulaire de projet pédagogique rempli conjointement par les 2 enseignantes et les 2 mairies. Les accords de financement seront connus dans les semaines à venir.

3/ Luminaires de Noël.

Des sapins seront installés ainsi que les guirlandes.

4/ Repas des aînés : la date est fixée au dimanche 16 décembre à midi. Pour les aînés ne pouvant y participer, le principe des cadeaux sera maintenu.

5/ PLUIH :

Une rencontre s'est tenue en mairie le 21 novembre dernier avec une représentante du service Urbanisme de CAUVALDOR en vue de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat. Compétence de la communauté de communes, cette réglementation locale d'urbanisme devrait entrer en vigueur en 2020.

6/ Réunion Effort Fiscal :

Cinq réunions sont prévues en janvier :

- Salle des Fêtes de CREYSSE le Mercredi 09 Janvier
- Salle des Fêtes de LANZAC le Mercredi 16 Janvier
- Maison de la Truffe CUZANCE le Jeudi 17 Janvier
- Salle polyvalente PAYRAC le Mercredi 23 Janvier
- Maison de la Truffe CUZANCE le Jeudi 31 Janvier

Les conseillers sont invités à participer à l'une de ces réunions afin d'être sensibilisés au problème de l'effort fiscal à respecter par les communes afin de continuer à percevoir le Fpic (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

7/ Plan communal de sauvegarde :


Isabelle Griset pose la question de savoir où en est ce plan communal de sauvegarde et quelle position et quelles mesures la commune doit prendre. Il est vrai que la commune ne recense pas de risque majeur.

8/ Nouveau site internet de la commune :

Il reste à «alimenter» en photos. Nous sommes toujours preneurs de nouvelles photos de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 23h 10mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.


Baladou 04/12/2018
le Maire
Jean-Philippe FAGEOT